

CAPA avancement d'échelon CPE - 13/12/2017

Déclaration préalable des commissaires paritaires SNES-FSU

Nous souhaitons ouvrir cette première CAPA avancement Echelon issue de l'instauration de la nouvelle carrière en revenant sur le report du calendrier PPCR, véritable remise en cause par l'État de ses engagements. Cette décision se double de mesures tout aussi inacceptables et scandaleuses :

- Gel du point d'indice. Il nous faut de nouveau le rappeler, les personnels ont perdu en 15 ans l'équivalent de 2 mois de salaires.
- Rétablissement du jour de carence, décision idéologique aussi inique, car pénalisant les agents malades, que vexatoire, car fondée sur le présupposé que ces mêmes agents abusent des arrêts maladie sans réel besoin. Cette maltraitance gouvernementale, qui s'exprime par ses choix politiques et budgétaires, est d'autant plus inacceptable que dans notre institution, elle se poursuit et s'amplifie dans la pratique par une quasi inexistence d'une médecine du travail, une absence de visite médicale en dehors de l'année de titularisation et un refus de reconnaître les risques psychosociaux, notamment au sein de notre catégorie.
- Absence de compensation de la hausse de la CSG engendrant une baisse du pouvoir d'achat.

En ce qui concerne la revalorisation salariale et la reconstruction de carrière, les avancées obtenues lors des discussions préalables et lors de la mise en place du PPCR ne répondaient que partiellement aux revendications du SNES – FSU et étaient loin de compenser le gel du point d'indice subi entre 2010 et 2016. Nous demeurons loin des salaires des enseignants des pays de l'OCDE, supérieurs de près 30%, ou de ceux des fonctionnaires de catégorie A des autres ministères. Par les mesures prises actuellement, elles sont remises en cause de manière inadmissible. Pourtant, le gouvernement a choisi de rester sourd aux revendications de l'ensemble des organisations syndicales portées lors des grèves et manifestations du 10 octobre dernier.

Le SNES – FSU porte les revendications suivantes :

- **le rétablissement du calendrier PPCR,**
- **le déblocage du point d'indice,**
- **un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice,**
- **son indexation sur les prix et le coût réel de la vie,**
- **une revalorisation salariale compensant la perte du pouvoir d'achat sur la décennie écoulée,**
- **la suppression des deux temps d'accélération existant encore,**
- **le retour à un passage accéléré pour les premiers échelons,**
- **l'instauration d'un rythme unique équivalent aux durées du grand choix qui existaient précédemment.**

Les enjeux de cette CAPA vont au-delà des questions salariales et du changement d'échelon ; ils sont également et directement liés aux conditions de travail.

Par ses interventions auprès du ministère, le SNES – FSU a obtenu que le bilan professionnel obligatoire évolue vers un document d'appui facultatif et le principe d'une grille nationale d'évaluation pour la promotion à la hors classe. Quand on sait combien certaines demandes institutionnelles s'éloignent, pour ne pas dire s'affranchissent, des textes réglementaires, ces garanties apparaissent comme

a minima. En cas de désaccord avec les chefs d'établissement, l'évaluation va engendrer des effets néfastes sur les carrières. Les CPE demeurent en effet soumis aux pressions et à l'interprétation arbitraire des textes régissant leurs missions : cela conduit trop souvent à des situations de tensions, de conflits voire de souffrance professionnelle avérée.

Pourtant, les CPE réaffirmés comme concepteurs de leur métier connaissent bien leur fonction et savent parfaitement définir le contenu et le périmètre de leurs actions. En intervenant quotidiennement au sein des équipes pédagogiques, en participant au suivi individuel et collectif des élèves, ils sont au cœur de leur métier : c'est bien cela qui a été réaffirmé, et à juste titre, dans la circulaire de missions.

Le double objectif antinomique des rendez-vous de carrière ne permet pas d'en garantir la sincérité : accompagner et discriminer. Dans sa conception même, ce dispositif génère une confusion entre réflexion sur l'activité professionnelle et perspectives éventuelles pour changer de mission, de fonction voire de métier. Si ces dernières doivent être discutées par les personnels avec l'institution, elles doivent avoir lieu dans un cadre qui ne soit pas confondu avec celui de l'évaluation.

En ce sens, nous ne pouvons faire qu'un parallèle inquiétant entre les récents propos de notre ministre, qui souhaite remettre en cause la liberté pédagogique des enseignants et normaliser les pratiques, et le courrier que Mme la Rectrice vient d'adresser aux CPE de l'Académie.

Le SNES - FSU s'adressera à la Rectrice à ce sujet : il est en effet inadmissible qu'il existe une politique académique s'affranchissant de la circulaire de mission et du référentiel.

Dans notre académie, les reclassements ont bien eu lieu au premier septembre mais les collègues ont découvert leur arrêté plusieurs semaines après. Pour les collègues désirant déposer un recours, un délai de deux mois est prévu. La date d'ouverture de ce délai ne peut être le premier septembre, les avis ayant été transmis sans date. Pour le SNES-FSU, ce délai ne peut courir qu'à partir du jour de la remise du dernier avis, date que nous vous demandons de nous communiquer ainsi qu'à tous les personnels.

Nous vous demandons de plus la tenue d'un « GT balai » au mois de mars pour examiner l'ensemble des contestations qui pourraient être déposées.

L'année dernière à la même époque, nous dénoncions l'absence de communication par le ministère des modalités d'évaluation des CPE. Le SNES – FSU avait alors adressé un courrier au ministère pour alerter sur les conditions de mise en œuvre des Rendez-vous de Carrière. Lors de la CAPA Hors Classe, puis lors d'une audience avec les corps d'inspection nous réitérions nos demandes. A notre connaissance, malgré nos interventions, aucune communication à l'attention des agents concernés, ni aucun rendez-vous de carrière n'ont été menés l'an passé. Nous le déplorons vivement.

Le SNES - FSU revendique, dans le cadre de la double notation pour les CPE, la création d'un corps d'inspection spécifique issu du corps.

Pour la CAPA qui nous occupe aujourd'hui nous souhaiterions avoir des précisions sur les points suivants, d'autant plus que certains seront récurrents dans les années à venir :

- Aucun des nombreux collègues que nous avons contactés n'a eu de Rendez-vous de Carrière. Y a-t-il des collègues qui l'ont été ?

- Existe-t-il des situations de collègues qui auraient dû être inspectés car n'étant pas en établissement (congé parental, CLM, ...) ?
- Bien que nous ayons connaissance des prescriptions ministérielles, qui opposent une fin de non-recevoir aux demandes de communication d'une liste des personnels éligibles, nous réitérons notre demande afin d'assurer notre travail d'élus des personnels. Nous vous demandons donc de nous communiquer dès à présent la liste des collègues qui ont un rendez-vous de carrière l'année dernière et cette année.

Les commissaires paritaires SNES-FSU

Benoît Aubertin, Carole Garnier, Brigitte Lacorre, Isabelle Pinéro et Valérie Ramond.